

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE LE 8 JUIN À 19H30 PAR VOIE DE
VISIOCONFÉRENCE**

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Guy Rochette, maire
Jannys Landry, conseiller au siège n°1
Alexandre Morin, conseiller au siège no.2
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4
Christiane Gosselin, conseillère au siège no.5

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence, madame Josée Desmeules, directrice générale.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) : Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 mai 2020;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.2.1.1 Comptes à payer
 - 2.2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Emploi d'été- travaux publics;
- 4.2 Camion de déneigement 6 roues;(REPORTÉ)

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Achat modules de jeux-parc;

5.2 Achat modules pour l'aire culturelle-parc;(ANNULÉ)

5.3 Mandat étude géotechniques et environnementales (phase I et II)-
construction d'un bâtiment;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-056

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents en ligne reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Christiane Gosseline,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2020 avec le report du point 4.2 concernant le camion de déneigement et l'annulation du point 5.2 concernant l'achat de modules pour l'aire culturelle.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2020

Résolution 2020-057

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 11 mai 2020 ;

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020 soit adopté avec la modification de la date du 12 mai et la numérotation des résolutions.

2.0 FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2020-058

ATTENDU QUE les comptes à payer au 8 juin 2020 totalisent un montant de 77 495,11 \$ et 13 599,50 \$ pour les salaires ;

QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 8 juin 2020, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 8 juin 2020 qui totalisent un montant de 59 899,67 \$.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 EMPLOI D'ÉTÉ- EMBAUCHE

Monsieur Alex Morin, conseiller municipal se retire de ce point.

Résolution 2020-059

CONSIDÉRANT QUE deux postes ont été affichés, soit celui pour un aide au travaux public et un étudiant pour l'été 2020;

CONSIDÉRANT QUE deux candidatures ont été reçues pour le poste d'aide au travaux publics et que les deux candidatures étaient des candidats de l'extérieur;

CONSIDÉRANT QUE Alex Turmel avait déjà travaillé cet hiver pour la Ville de Lac-Delage et qu'il possédait les qualifications pour le travail;

CONSIDÉRANT QUE Florence-Émilie Morin, citoyenne de la Ville de Lac-Delage a postulé au poste d'aide au travaux publics (voirie);

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal embauche Alex Turmel à raison de 12 semaines du 25 mai 2020 au 14 août 2020 à 18 \$/heure.

QUE le conseil municipal embauche Florence-Émilie Morin, à raison de 10 semaines du 29 juin au 4 septembre 2020, 24 heures par semaine à 16\$/heure;

QUE cette dépense soit prise à même le budget prévu à cette fin.

4.2 CAMION DE DÉNEIGEMENT 6 ROUES

Ce point est reporté à une date ultérieure.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 ACHAT DE MODULES DE JEUX- PARC

Résolution 2020-060

CONSIDÉRANT QUE 2 fournisseurs ont été invités à soumissionner mais un seul pouvait garantir la livraison des modules en 2020, soit

- Atmosphère au prix de 58 693,38 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-France Turgeon, architecte paysager du Groupe Espace-vie recommande l'achat des modules qui seront posés en 2020 et demande au fournisseur de garantir ses prix pour les modules qui seront commandés seulement en 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate Atmosphère pour la fourniture, la pose et la livraison de 5 modules de jeu tel que décrit à la proposition de prix du fournisseur déposé le lundi 8 juin 2020, au prix de 58 693,38 \$ plus taxes;

QUE cette somme soit financée à même la réserve pour fins de parc pour un montant de 23 120,71 \$ et à même la subvention de la Caisse Populaire au montant de 38 500,00 \$.

5.2 ACHAT MODULES POUR L'AIRE CULTURELLE-PARC

Ce point est annulé.

5.3 MANDAT ÉTUDE GÉOTECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES (PHASE I ET II)- CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT

Résolution 2020-061

CONSIDÉRANT QU'une étude de géotechnique et environnementale est nécessaire pour la finalisation des plans et devis pour le bâtiment communautaire;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue pour l'étude géotechnique et environnementale, soit :

- FNX Innov au prix de 19 626 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bryan Dubois, architecte chez CCM2, recommande FNX Innov au prix de 19 626 \$ plus taxes pour la réalisation de cette étude;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
ET APPUYÉ par Marc Boiteau,

QUE le conseil municipal mandate FNX Innov, soit le seul soumissionnaire conforme au prix de 19 626,00 \$ taxes incluses ;

QUE cette somme soit financée à même les dépenses avant règlement d'emprunt.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant la situation les gens sont invités à poser leur question par courriel à ville@lacadelage.qc.ca ou par téléphone au 418-848-2417.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2020-062

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à 19h40.

Guy Rochette, maire

Josée Desmeules, directrice générale